



Procès-verbal de l'assemblée générale du vendredi 1^{er} juin 2018 sur exercice 2017

Début 20h50

Mot du président : Présentation du Conseil d'Administration, remerciements aux administrateurs, aux bénévoles et aux salariés.

Ordre du jour :

- I. Le rapport moral (cf doc ci-joint)
- II. Le rapport financier (cf doc ci-joint)
- III. Vote de ces rapports
- IV. Le rapport d'orientation
- V. Vote du rapport d'orientation et du montant des adhésions
- VI. Election du Conseil d'administration

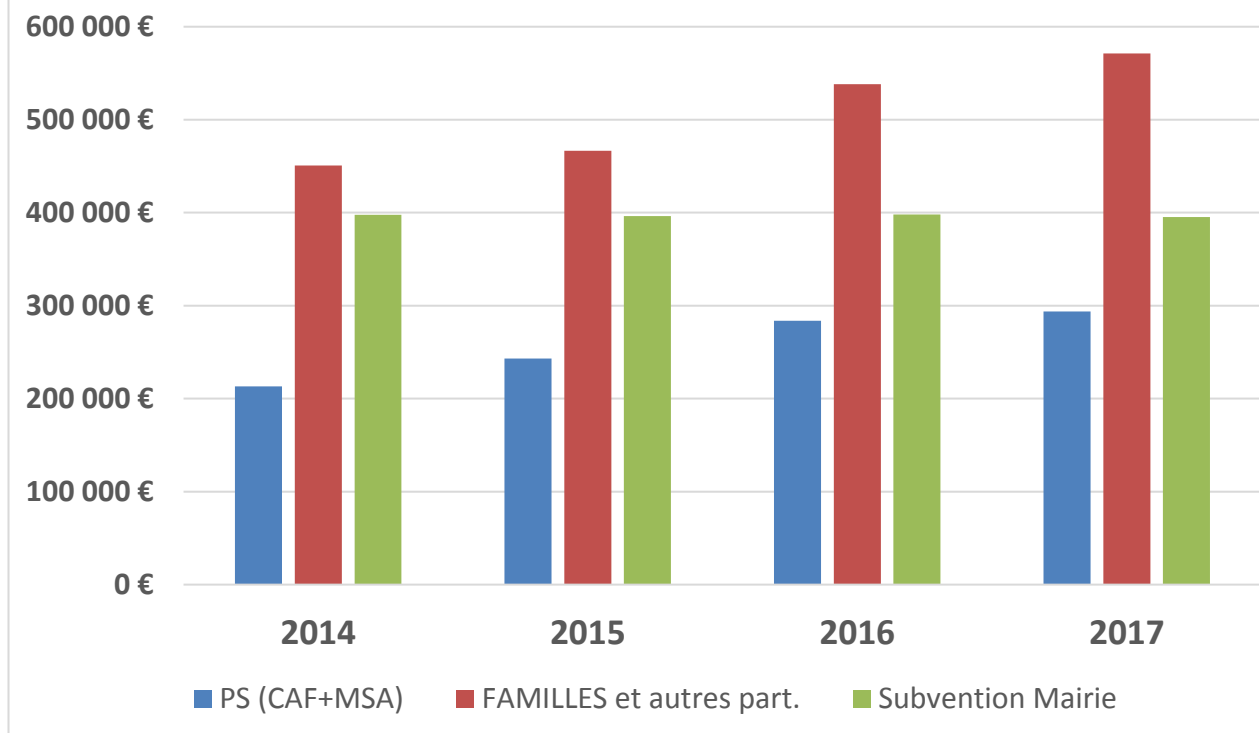
II. Rapport financier

(cf document)

Accroissement de l'activité. 20% de plus entre 2014 et 2017 :

PRODUITS d'exploitation	2014	2017	évolution 2014-2017 en %
Prestations de service	213 240,00 €	293 870,00 €	37,81%
Subvention Municipale	397 800,00 €	395 373,00 €	-0,61%
Participation des familles	450 586,00 €	571 367,00 €	26,81%

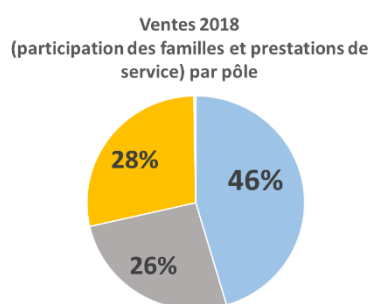
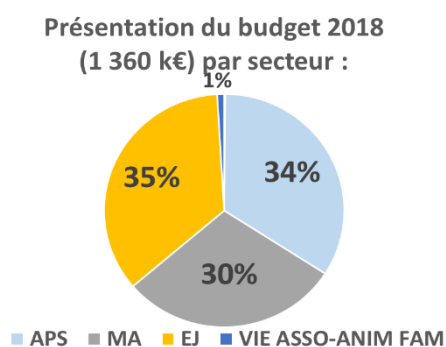
Évolution des 3 grands postes de produits d'exploitation entre 2014 et 2017



Un budget 2017 maîtrisé et équilibré.

Le rapport de notre expert-comptable concernant la clôture de l'exercice 2017 confirme une gestion fine et sérieuse de l'Association Pluri'L.

Présentation de la répartition des budgets et des ventes par pôle d'activité :



Le pôle périscolaire représente 1/3 du budget de Pluri'L et 46% de l'ensemble des ventes.

III. Vote des rapports moral et financier : 186 votants

Résultat du vote	RAPPORT MORAL	RAPPORT FINANCIER
OUI	186	181
NON	0	0
ABSTENTION	0	5

IV Rapport d'orientation

Rétrospective depuis fin 2017 :

Présentation **en décembre 2017** de la demande de subvention 2018, avec souhait de revalorisation du montant, en présentant le scénario pessimiste demandé par les élus municipaux, au regard de l'hypothèse de la fin de la semaine à 4.5 jours.

L'échéancier 2018 :

Premier trimestre 2018 : les administrateurs de Pluri'L sollicitent un temps de rencontre avec les élus pour discuter du projet de fusion et de l'éventuel impacte pour l'Association.

Fin février : notre directeur apprend lors d'une rencontre avec ses techniciens collègues municipaux du choix fait par le bureau municipal de proposer au vote le même montant de subvention qu'en 2017 + 5000€ orientés sur le Relai Sports et Loisirs

Conseil Municipal de mars 2018 : vote la proposition faite par le Bureau Municipal
Rencontre entre élus asso et municipaux suite à ce vote

Annnonce du Directeur de son souhait de quitter les fonctions de Direction à Pluri'L

Nouvelle rencontre entre élus pour envisager la suite :

Les élus municipaux annoncent lors de cette rencontre leur décision de municipaliser l'APS.

Conseil d'Administration Pluri'L d'avril :

Décision d'informer les adhérents sur la situation et les conséquences pour l'Association : courrier du 20 avril présentant l'impossibilité pour l'Association de poursuivre son projet sans l'APS.

14 mai : rencontre entre élus

29 mai 2018 : choix de l'équipe majoritaire Municipale de proposer au Conseil Municipal du 19 juin la dénonciation de la Convention Pluriannuel d'Objectifs (CPO) permettant la municipalisation des services au 1^{er} janvier 2019.

Un sondage sur le service périscolaire a été réalisé auprès des familles utilisatrices pour objectiver les impressions, préciser certains éléments, regrouper les données pour faire évoluer le fonctionnement.

Il est présenté par Jérôme Mauras, Responsable du secteur enfance.

263 réponses sur 487 familles sollicitées.

Ce sondage a été co-construit avec l'aide des partenaires AR44 et les CEMEA, en respect des critères d'évaluation définis dans le PEDT (Projet Educatif De Territoire).

Cf Résultats du sondage.

L'avenir de Pluri'L

Les constats sont :

- Déficit budgétaire annoncé pour 2018
- Dimension partenariale avec la municipalité questionnée
- Remise en cause du projet associatif par l'annonce de la municipalisation de l'APS
- Incertitude liée au projet de fusion avec St Julien de Concelles (1^{er} janvier 2019)
- Nécessité de réorganiser le pôle de direction

S'il y a arrêt de l'APS par l'association, la continuité éducative ne se fera pas.

Que seront alors la place des familles, le devenir des salariés et l'équilibre budgétaire de l'association ?

En effet sans l'APS, l'impact financier serait conséquent : comme présenté lors du rapport financier, le budget de l'APS représente 34%, et les ventes de l'APS représentent 46% de l'ensemble des ventes.

Pour permettre la continuité de tous les services, les membres du CA demandent :

- Le renouvellement d'une CPO permettant la reconnaissance du projet associatif
- Une revalorisation de la subvention annuelle.

Questions/réponses :

Le Maire et l'adjointe à l'enfance étaient présents pour répondre aux questions des familles :

- Mr le Maire confirme le choix de l'équipe majoritaire de soumettre au prochain conseil municipal la proposition de municipalisation de l'ensemble des services d'accueil avec dénonciation de la convention d'objectifs. Il répond à différentes questions posées par les familles adhérentes.
- Que seront les tarifs et horaires s'il y a municipalisation ? à définir
- Quelle est la motivation de la municipalité de reprendre les services ?
Mr le Maire évoque la motivation des élus de conserver une qualité de vie pour tous et pas seulement pour les enfants, le devoir de maîtriser les deniers publics, pas de hausse d'impôts. Il rappelle des rencontres « périlleuses » entre les élus municipaux et les élus de Pluri'L, des demandes de subvention souvent trop conséquentes.
De plus, l'association a pris une taille importante et certains postes administratifs font doublons avec ceux de la mairie. La reprise municipale permettrait l'économie des frais de commissariat aux comptes par exemple.
Mr Corbet précise qu'il n'y a aucun rapport entre cette décision et le projet de fusion.
- Mme Niel, élue de l'opposition prend la parole, et précise que lors de la commission enfance jeunesse du lundi précédent, Madame Daviot a annoncé que les premières estimations de l'APS municipal reviendraient à environ 80 000 euros de plus.
- Pascal Guérin, Directeur de Pluri'L précise à Mr Corbet que, comme présenté pendant l'AG, la subvention municipale n'a pas augmenté sur 4 ans (2014-2017) alors que l'activité a connu une hausse de 20%. L'Association a donc assuré un développement à deniers publics constants et ce sont les prestations de service CAF/MSA et les participations des familles qui ont compensé.
- Une partenaire éducative qui fait partie du Comité de Pilotage du PEDT demande aux élus pourquoi ce comité de pilotage n'a pas été consulté ?
Mr Corbet répond que ces décisions politiques sont traitées à un autre niveau.
- Des salariées de Pluri'L demandent si les 45 heures par an de préparation nécessaires à leur travail sur l'APS seront maintenues. Le maire répond qu'il faut bien sûr un temps de préparation, sans pour autant préciser si le nombre d'heures sera maintenu.
- Autre question posée à l'Association : Peut-il y avoir un APS alternatif à celui de la Mairie, géré par Pluri'L ? Non, pas dans la continuité de ce qui existe, car l'ensemble des locaux sont municipaux et le fonctionnement nécessite une subvention.

- Mr Sole, adhérent de l'Association présente le collectif « pour tous les enfants du Loroux » qui regroupe des parents des deux écoles. Ce collectif a voté le principe d'un soutien total à l'association Pluri'L suite à l'annonce de municipalisation, et votera donc pour la poursuite de l'intégrité des services d'accueil de Pluri'L à partir de septembre 2018 si validation d'une nouvelle convention entre l'Association et la commune.

V. Vote du rapport d'orientation et du montant des adhésions

186 votants :

↳ Vote **POUR** ou **CONTRE** la poursuite de l'intégrité des services d'accueil de Pluri'L à partir de septembre 2018 **si** validation d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs pour 2019/2021 avant le 30 juin prochain.

Présentation :

VOTE « POUR » :

Vous, adhérents, validez le projet présenté par le Conseil d'Administration.

Ce vote missionne le CA en place à poursuivre ses négociations avec la commune du Loroux afin de finaliser une convention avant la fin juin 2018.

Si les conditions ne sont pas réunies (maintien de l'APS au sein de Pluri'L et validation d'une convention avec la commune avant fin juin),

l'Association Pluri'l ne sera plus en mesure de poursuivre son projet et arrêtera donc l'ensemble de ses services d'accueil à partir du 1^{er} septembre 2018.

VOTE « CONTRE » :

Vous, adhérents, vous opposez aux orientations présentées par le Conseil d'Administration.

Dans ce cas, l'ensemble du conseil d'administration démissionnera.

Il faudra alors **élire un nouveau conseil d'administration** (10 à 15 personnes), missionné pour assurer le rôle d'employeur auprès de toute l'équipe professionnelle et conduire les nouvelles orientations décidées lors de cette assemblée générale.

Toutes précisions complémentaires seront apportées lors de l'Assemblée Générale

Résultat :

183 POUR et 3 NULS

↳ Vote **pour ou contre le montant des adhésions : 186 POUR**

VI. Élection du conseil d'administration

Cf Constitution du Conseil d'Administration

Fin de l'Assemblée Générale à 23h

Secrétaire : Anne-Abel JEANJEAN